

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
CANTON D'EURVILLE-BIENVILLE
COMMUNE DE CUREL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2021

Convocation adressée le 04/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 mars, à 18 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de CUREL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David COLIN, Maire de CUREL.

Présents: Mr David COLIN, Mme Angélique HUGUIN, Mr GREFF Benjamin, Mme Sylvie COLIN, Mme Elisabeth SIRI, Mr Luc COLIN, Mme Nicole KRILL, Mr Sylvain BECART, Mme Anaïs JOLY

Absents excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme Angélique HUGUIN

ORDRE DU JOUR :

- *Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2021*
- *Révision de la redevance d'occupation du secrétariat de mairie par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) Curel/Autigny-Le-Petit/ Chatonrupt*
- *Modification de la durée hebdomadaire du poste d'agent technique polyvalent*
- *Numérotation d'un immeuble à usage professionnel*
- *Informations et questions diverses*

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame BEDET Pascale a présenté par courrier en date du 06 mars 2021, reçu en mairie le 08 mars 2021 sa démission de son mandat de conseillère municipale. La Sous-Préfecture a été informée de cette démission.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la séance du 26 octobre 2020 est adopté par le Conseil Municipal.

DEL 01/2021 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Dans l'attente du vote du BP 2021 et afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre - libellé	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2021
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	27 878.61 euros	6 969.65 euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2021.

DEL 02/2021 RÉVISION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (S.I.A.E.P) CUREL/AUTIGNY LE PETIT/CHATONRUPT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le siège social du SIAEP Curel/Autigny Le Petit/ Chatonrupt est fixé à la Mairie de Curel.

Le Syndicat verse chaque année des frais de fonctionnement à la Commune suite à l'occupation du secrétariat de Mairie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le montant de la redevance d'occupation du secrétariat de mairie par le SIAEP Curel/Autigny Le Petit/ Chatonrupt.

A compter de l'année 2021, le Conseil Municipal décide de fixer à 600 euros par an les frais de fonctionnement du secrétariat.

DEL 03/2021 MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Le Maire propose au Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique polyvalent à temps non complet créé initialement pour une durée de 29.75 par semaine à 27.00 par semaine à compter du 05/04/2021. La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Maire et décide de modifier la durée hebdomadaire du poste d'agent technique polyvalent à 27.00 par semaine à compter du 05/04/2021.

DEL 04/2021 NUMÉROTATION D'UN IMMEUBLE À USAGE PROFESSIONNEL

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le numéro 44 Grande Rue à l'immeuble à usage professionnel de Monsieur BECART Sylvain.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Limitation de vitesse en agglomération

Monsieur COLIN Luc, Conseiller Municipal, demande au Maire de réfléchir sur la possibilité de limiter la vitesse à 30 Km/H à certains endroits du village où la vitesse paraît être excessive et qui pourrait provoquer des accidents.

2/ Incivilités

Madame SIRI Elisabeth, Conseillère Municipale, informe le Maire des incivilités concernant les déjections canines « Rue de la Madeleine ». Ces déchets sont ramassés mais jetés dans une propriété privée.

3/ Information sur les futurs projets

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'état d'avancement des futurs projets sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.